



# Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Réf. : DIA-AYE50-2107-004



**Propriétaire :** SCCV RUE LAMARTINE - LA ROCHE SUR FORON - SA,

**Adresse du bien :** 168 R Lamartine, 74800 LA ROCHE SUR FORON

**Nature du bien :** Appartement

**Localisation du bien :** Sans objet

**Numéro de lot :** Sans objet

**Date du permis de construire :** Après 01/07/1997

**Date limite de validité :** 01/01/2022

## ERPS

Date limite de validité : 01/01/2022

Le nombre de site BASOL est le suivant :

- à moins de 100 mètres autour de l'immeuble : 0
- entre 100 et 500 mètres autour de l'immeuble : 0

Le nombre de site BASIAS est le suivant :

- à moins de 100 mètres autour de l'immeuble : 1
- entre 100 et 500 mètres autour de l'immeuble : 23

Le nombre de sites dont la situation est inconnue est de : 25

## ERP

Date limite de validité : 01/01/2022

Risque sismique : Zone Moyenne

Risque radon : Faible

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Zonage du retrait-gonflement des argiles : Aléa Faible (1)

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics réalisés.

Elle est donnée à titre indicatif, seuls des rapports complets avec leurs annexes ont une valeur contractuelle.

\*pour le cas où il est indiqué validité illimitée d'un des diagnostics, un rapport n'est plus valide en cas : de travaux, de changement de réglementation, dans le cas de diagnostic amiante pour les parties concernant des obligations ou recommandations issues des grilles d'évaluation d'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante ainsi que le contenu des dites grilles.

**SCCV RUE LAMARTINE-  
LA ROCHE SUR FORON-RA**  
Chez Groupe EDOUARD DENIS  
259-261 Avenue Jean Jaurès  
69007 LYON



## Les intervenants du dossier

> Propriétaire : SCCV RUE LAMARTINE - LA ROCHE SUR FORON - SA,

2 Rue Leday - Le Nouvel Hermitage , 80100 ABBEVILLE

> Votre cabinet :

5 rue Jean Grandel, 95100 ARGENTEUIL

01 39 98 80 80

> Technicien : Monsieur Jean-Claude AYEL

01 39 98 80 80

jean-claude.ayel@diagamter.com



Monsieur Jean-Claude AYEL  
Diagnosticteur certifié

Synthèse dossier  
Réf. : DIA-AYE50-2107-004

## > Sommaire

|                                    |    |
|------------------------------------|----|
| Rapport ERPS                       | 4  |
| Rapport ERP                        | 13 |
| Attestation d'assurance du dossier | 21 |

## ETAT DES RISQUES DE POLLUTION DES SOLS

Etabli selon les informations mises à disposition par les bases de données BASIAS, BASOL et ICPE

N° ERPS : 4277824

Date de création : 9 janvier 2021

Réf interne : DIA-AYE50-2101-018

### RÉFÉRENCES DU BIEN

Vendeur : SCCV RUE LAMARTINE - LA ROCHE SUR FORON - SA,

Acquéreur : - non communiqué

Adresse du bien :

168 Rue Lamartine  
74800 La Roche-sur-Foron

Latitude : 46.07012°

Longitude : 6.31017°



### SYNTHÈSE

| Sites \ Périmètres       | 100 m autour de l'immeuble | Entre 100m et 500m autour de l'immeuble |
|--------------------------|----------------------------|---|
| Nombre de Sites BASOL*   | 0                          | 0                                       |
| Nombre de Sites BASIAS** | 1                          | 23                                      |
| Nombre de Sites ICPE***  | 0                          | 0                                       |
| <b>Total</b>             | <b>1</b>                   | <b>23</b>                               |

\* BASOL : Base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

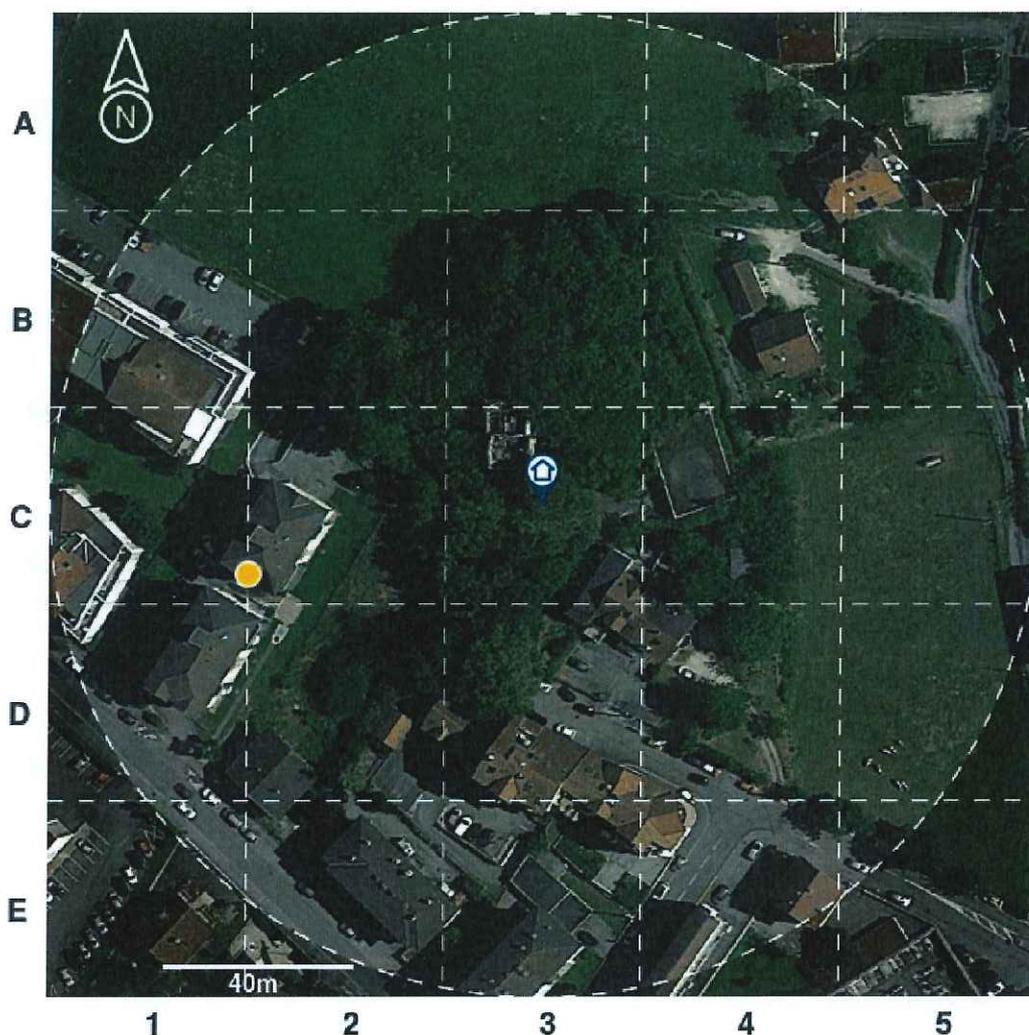
\*\* BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service. Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

\*\*\* ICPE : Base de données des installations classées soumises à autorisation ou enregistrement et/ou régime particulier (SEVESO, IED ...).

### SOMMAIRE

|  |   |
|--|---|
| Localisation des sites situés à moins de 100m de l'immeuble .....                                  | 2 |
| Inventaire historique des sites BASOL situés à moins de 100m de l'immeuble .....                   | 3 |
| Inventaire historique des sites BASIAS situés à moins de 100m de l'immeuble .....                  | 3 |
| Inventaire historique des sites ICPE situés à moins de 100m de l'immeuble .....                    | 3 |
| Localisation des sites situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble .....                | 4 |
| Inventaire historique de sites BASOL situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble .....  | 5 |
| Inventaire historique de sites BASIAS situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble ..... | 5 |
| Inventaire historique de sites ICPE situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble .....   | 6 |
| Sites non localisables .....   | 8 |
| Conclusions .....  | 8 |
| Notice complémentaire .....  | 9 |

**LOCALISATION DES SITES  
SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE**



Légende :



Localisation de l'immeuble

| Type de site  | Etat du site |           |         |
|---|--------------|-----------|---------|
|   | En activité  | Cessation | Inconnu |
| Basias (Ancien site industriel ou activité de service)            | ●            | ●         | ●       |
| ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) | ■            | ■         | ■       |
| Basol (Site ou sol pollué ou potentiellement pollué)              |              | ▲         |         |

**Noïce de lecture :**

Chaque cercle, triangle ou carré représente la localisation d'un site, sol pollué ou potentiellement pollué. Pour connaître les détails d'un de ces sites, identifiez la dalle dans laquelle se trouve le cercle ou le triangle (A1, A2, C2, etc.) et reportez-vous au tableau d'inventaire qui suit.

### INVENTAIRE HISTORIQUE DES SITES BASOL SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE

 **Tous les sites**

| Dalle | Nom | Activité | Adresse postale |
|-------|-----|----------|-----------------|
| Aucun |     |          |                 |

### INVENTAIRE HISTORIQUE DES SITES BASIAS SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE

 **Sites en activité**

| Dalle | Nom | Activité | Adresse postale |
|-------|-----|----------|-----------------|
| Aucun |     |          |                 |

 **Sites dont l'état d'occupation est inconnu**

| Dalle | Nom               | Activité  | Adresse postale                                      |
|-------|-------------------|---|--|
| C2    | M. Gilbert Tappaz | Traitement et revêtement des métaux, usinage, mécanique générale (C25.6), Décolletage (C25.62A) | 342 Av Charles de Gaulle<br>74800 la Roche-sur-Foron |

 **Sites dont l'activité est terminée**

| Dalle | Nom | Activité | Adresse postale |
|-------|-----|----------|-----------------|
| Aucun |     |          |                 |

### INVENTAIRE HISTORIQUE DES SITES ICPE SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE

 **Sites en activité**

| Dalle | Nom | Activité | Adresse postale |
|-------|-----|----------|-----------------|
| Aucun |     |          |                 |

 **Sites dont l'état d'occupation est inconnu**

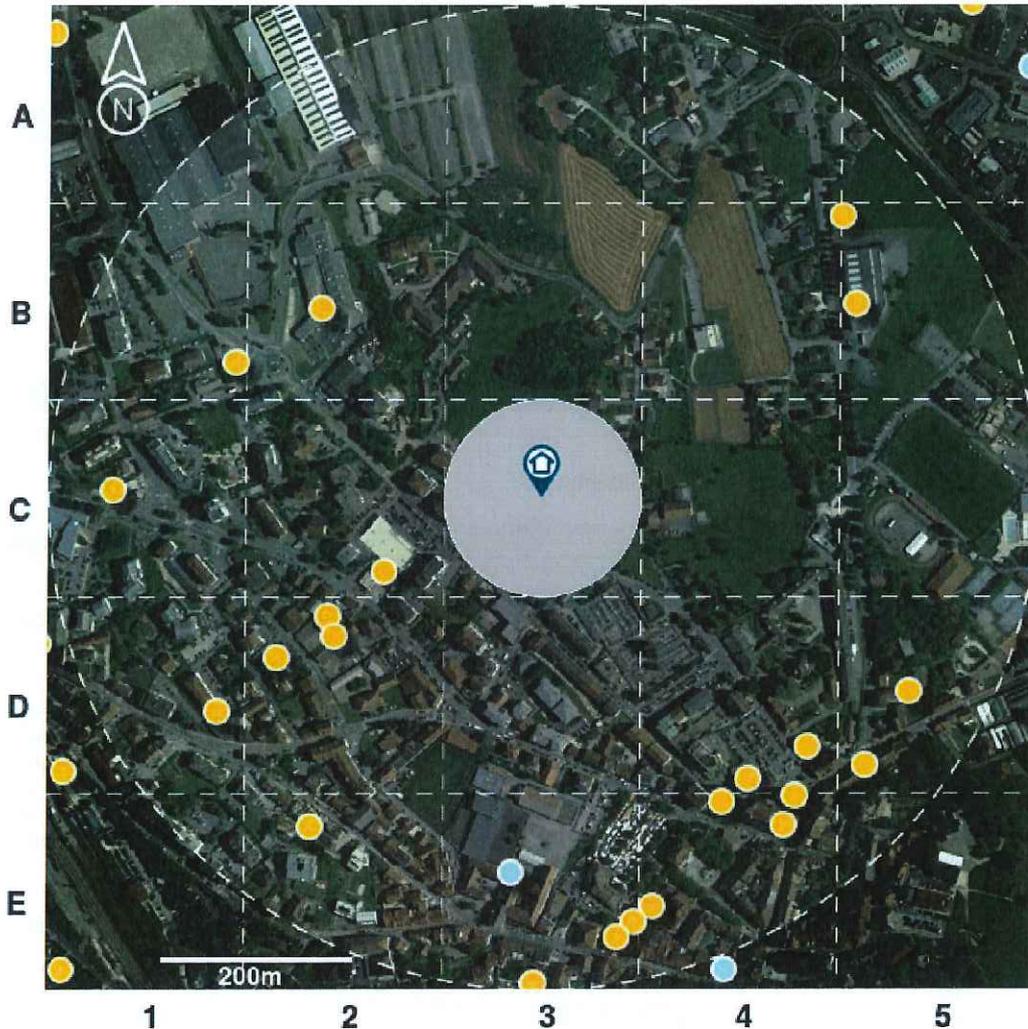
| Dalle | Nom | Activité | Adresse postale |
|-------|-----|----------|-----------------|
| Aucun |     |          |                 |

 **Sites dont l'activité est terminée**

| Dalle | Nom | Activité | Adresse postale |
|-------|-----|----------|-----------------|
| Aucun |     |          |                 |

Pour chaque tableau, les sites sont classés selon leur distance à l'immeuble du plus proche au plus lointain.

LOCALISATION DES SITES  
SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE



Légende :

 Localisation de l'immeuble

| Type de site  | Etat du site  |   |   |
|---|---|---|---|
|   | En activité   | Cessation   | Inconnu   |
| Basias (Ancien site industriel ou activité de service)            |  |  |  |
| ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) |  |  |  |
| Basol (Site ou sol pollué ou potentiellement pollué)              |   |  |   |

Notice de lecture :

Chaque cercle, triangle ou carré représente la localisation d'un site, sol pollué ou potentiellement pollué. Pour connaître les détails d'un de ces sites, identifiez la dalle dans laquelle se trouve le cercle ou le triangle (A1, A2, C2, etc.) et reportez-vous au tableau d'inventaire qui suit.



## INVENTAIRE HISTORIQUE DE SITES BASOL SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE

 **Tous les sites**

| Dalle | Nom | Activité | Adresse postale |
|-------|-----|----------|-----------------|
| Aucun |     |          |                 |

## INVENTAIRE HISTORIQUE DE SITES BASIAS SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE

 **Sites en activité**

| Dalle | Nom | Activité | Adresse postale |
|-------|-----|----------|-----------------|
| Aucun |     |          |                 |

 **Sites dont l'état d'occupation est inconnu**

| Dalle | Nom   | Activité   | Adresse postale                                      |
|-------|---|--|--|
| C2    | Sa Cie Française de Raffinage Total, Anc. Degeneve, Anc. Mm. Henriquet Degeneve et Genoud | Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z), Régénération et/ou stockage d'huiles usagées (E38.39Z), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)                   | 160 Av de la Liberation<br>74800 la Roche-sur-Foron  |
| D2    | Genoud David  | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z), Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A)  | 161 Av de la Liberation<br>74800 la Roche-sur-Foron  |
| D2    | Sa les Fils de Jules Bianco, Anc. M. Naville  | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z)  | 121 R Jean Marie Grillet<br>74800 la Roche-sur-Foron |
| B2    | Sa "La Précision" (Dir.: M. Deperly César)  | Transformateur (PCB, pyralène, ...) (D35.44Z), Horlogerie (C26.52Z), Décolletage (C25.62A), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z), Traitement et revêtement des métaux (C25.61Z), Traitement et revêtement des métaux, usinage, mécanique générale (C25.6) | 1 Pl de Stockach 74800 la Roche-sur-Foron            |
| D2    | M. François Guerraz   | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)  | 73 R Jean Marie Grillet<br>74800 la Roche-sur-Foron  |
| B1    | Sté Nouvelle du Froid (Dir. : M. Cointy Georges)  | Fabrication de machines d'usage général (C28.1), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)   | 41 Pl de Stockach 74800 la Roche-sur-Foron           |
| D4    | M. Berthet Jules  | Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z)  | 2 Pl de la Poste 74800 la Roche-sur-Foron            |
| E4    | M. Perroton   | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z)   | 11 Av Charles de Gaulle<br>74800 la Roche-sur-Foron  |
| D4    | Sci Equinoxe, Anc. Bouvard Meuble   | Fabrication d'autres ouvrages en métaux (C25.9), Fabrication de meubles et matelas (C31.0), Imprégnation du bois (C16.10B), Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries (C16.23Z)  | 20 R de l'Egalite 74800 la Roche-sur-Foron           |

|    |  |   |   |
|----|--|---|---|
| B5 | Sa Paulme (Pdg: Guillemot Edmonde)   | Traitement et revêtement des métaux (C25.61Z), Décolletage (C25.62A), Fabrication d'autres ouvrages en métaux (C25.9), Transformateur (PCB, pyralène, ...) (D35.44Z), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z), Compression, réfrigération (D35.45Z), Fabrication et/ou stockage de peintures, vernis, encres, mastics et solvants (C20.30Z) | 400 Av Victor Hugo 74800 la Roche-sur-Foron       |
| D1 | Sa Esso Standard, Anc. Sa Dechamboux (M. Dechamboux Marius)                                  | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z)  | 490 Av Jean Jaures 74800 la Roche-sur-Foron       |
| E4 | Sté des Pétroles du Sud-Est (M. Perrin Ou Perrein)   | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z)  | 60 R Jean Louis Arnoult 74800 la Roche-sur-Foron  |
| E2 | M. Grosleziat R.   | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z)  | 169 R du President Faure 74800 la Roche-sur-Foron |
| E4 | M. Auguste Signoud - Jacquet   | Fabrication de produits explosifs et inflammables (C20.51Z)   | 7 Fg Saint Martin 74800 la Roche-sur-Foron        |
| B5 | Groupe Comptoirs Modernes Badin Defforey (Représentant : M. Verot)                           | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z)  | 499 Av Victor Hugo 74800 la Roche-sur-Foron       |
| D5 | Vidonne Claudius   | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z)  | 185 Fg Saint Martin 74800 la Roche-sur-Foron      |
| D5 | Sa "Lignes Télégraphiques" (Simon Gaston), Anc. Vuagnoux                                     | Forge, emboutissage, matricage, découpage, métallurgie des poudres (C25.50A), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)   | 98 Fg Saint Martin 74800 la Roche-sur-Foron       |
| C1 | Sa Thevenin et Ducrot (Pdg: M. Ducrot Daniel), Anc. Garage Margolliet (M. Margolliet Robert) | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z), Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z)  | 450 Av de la Liberation 74800 la Roche-sur-Foron  |
| E4 | M. Desbiolles Henri  | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z)  | 136 R Carnot 74800 la Roche-sur-Foron             |
| E3 | Ets Brondex  | Blanchisserie-teinturerie (S96.01)  | 147 R Carnot 74800 la Roche-sur-Foron             |
| E3 | M. Henri Desbiolles  | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z)  | 7 R Perrine 74800 la Roche-sur-Foron              |
| E3 | Edf, Anc. Sté Electrique du Borne (Pdt: M. Demelier Jean)                                    | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z)   | 19 Pl Georges Hermann 74800 la Roche-sur-Foron    |



**Sites dont l'activité est terminée**

| Dalle | Nom             | Activité                       | Adresse postale                              |
|-------|-----------------|--------------------------------|--|
| E3    | M. Raphaël Scur | Imprégnation du bois (C16.10B) | 86 Fg Saint Bernard 74800 la Roche-sur-Foron |

**INVENTAIRE HISTORIQUE DE SITES ICPE  
SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE**



**Sites en activité**

| Dalle | Nom | Activité | Adresse postale |
|-------|-----|----------|-----------------|
| Aucun |     |          |                 |



**Sites dont l'état d'occupation est inconnu**

| Dalle | Nom | Activité | Adresse postale |
|-------|-----|----------|-----------------|
| Aucun |     |          |                 |

**Sites dont l'activité est terminée**

| Dalle | Nom | Activité | Adresse postale |
|-------|-----|----------|-----------------|
| Aucun |     |          |                 |

Pour chaque tableau le classement est établi du plus proche au plus lointain de l'immeuble.

## SITES NON LOCALISABLES

Il est important de savoir que les bases de données utilisées ne sont pas exhaustives, il s'agit d'un inventaire historique de sites pouvant dater pour certains de plusieurs dizaines d'années. Les informations de localisation ne sont pas toujours fournies, il n'est donc pas possible de savoir si ces sites sont à proximité de l'immeuble.

Pour votre information, les sites dont la localisation est inconnue à ce jour pour la commune « La Roche-sur-Foron » sont dénombrés ci-après :

- 0 site BASOL;
- 0 site BASIAS en activité ;
- 1 site BASIAS dont l'activité est terminée ;
- 24 sites BASIAS dont l'état d'occupation est inconnu ;
- 0 site ICPE en fonctionnement ;
- 0 site ICPE en construction ;
- 0 site ICPE en cessation d'activité ;

## CONCLUSIONS

Selon les informations mises à notre disposition,

La consultation de la base de données BASOL, le 9 janvier 2021, n'a pas permis d'identifier de site pollué (ou sol pollué, ou potentiellement pollué) dans un rayon de 500m autour de l'immeuble.

La consultation de la base de données BASIAS, le 9 janvier 2021, a permis d'identifier les anciens sites industriels ou activités de service suivants : 1 site dans un rayon de 100m autour de l'immeuble et 23 sites entre 100m et 500m autour de l'immeuble. 25 anciens sites industriels ou activités de service sont situés dans la commune sans localisation précise.

La consultation de la base de données ICPE, le 9 janvier 2021, n'a pas permis d'identifier d'installation classée pour la protection de l'environnement dans un rayon de 500m autour de l'immeuble.

*Le présent Etat des Risques de Pollution des Sols fait uniquement référence à des renseignements connus à ce jour. Il constitue un document d'information sur la proximité d'activités actuelles ou passées polluantes ou potentiellement polluantes et ne peut en aucun cas être considéré comme une autorisation administrative quelconque. Il n'a pas pour objet d'établir un constat de la pollution avérée des sols, de sa nature, de sa dangerosité et des conséquences réglementaires qui en découlent. Par ailleurs, il convient de préciser que les bases de données BASOL et BASIAS ne prétendent pas à l'exhaustivité. Cet état des risques ne constitue en aucun cas un diagnostic de pollution des sols. Seule une visite du site, accompagnée de sondages ou de prélèvements, permet à un expert du domaine d'établir ce diagnostic et de satisfaire, entre autres, au contexte réglementaire des articles L.511-1, L.512-12-1, L.514-20 et L.512-6-1 du code de l'environnement.*

Sophia Antipolis, le 9 janvier 2021,

  
Minaxia  
80 Rue des Lucioles  
Espaces de Sophia Antipolis  
Bât C  
08500 VALBONNE  
SIRET: S14061738-80035  
secretariat@minaxia.fr  
T4 : 04 21 32 96 36 - Fax : 04 25 27 40

## NOTICE COMPLEMENTAIRE

### **Que faire en cas de vente d'un terrain concerné par un site BASOL BASIAS ou ICPE ?**

L'information de l'acquéreur est une obligation tant au regard du Code Civil (vice caché) qu'au regard, anciennement de l'article 8.1 de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, qu'au regard de l'actuel Code de L'environnement (partie Législative), Livre 5 : Prévention des pollutions, des risques et des nuisances, Chapitre IV : Contrôle et contentieux des installations classées, Section 3 : Protection des tiers : Article L514-20 : "Lorsqu'une installation soumise à autorisation ou à enregistrement a été exploitée sur un terrain, le vendeur de ce terrain est tenu d'en informer par écrit l'acheteur ; il l'informe également, pour autant qu'il les connaisse, des dangers ou inconvénients importants qui résultent de l'exploitation. Si le vendeur est l'exploitant de l'installation, il indique également par écrit à l'acheteur si son activité a entraîné la manipulation ou le stockage de substances chimiques ou radioactives. L'acte de vente atteste de l'accomplissement de cette formalité. A défaut, et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acheteur a le choix de demander la résolution de la vente ou de se faire restituer une partie du prix; il peut aussi demander la réhabilitation du site aux frais du vendeur, lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente. Les notaires doivent veiller à ce que cette information soit respectée. Les conditions de vente sont ensuite librement débattues entre vendeur et acquéreur.

Par ailleurs, il est important de rappeler que depuis le 1er janvier 2018, une nouvelle information a été rendue obligatoire dans les ERP. Ainsi, si l'immeuble est situé dans un secteur d'information sur les sols (SIS), celle-ci est notifiée dans l'ERP. Pour en savoir plus, rdv sur [www.preventimmo.fr/erp](http://www.preventimmo.fr/erp).

### **Quelles sont les conséquences si le site est considéré comme potentiellement pollué ?**

Les risques varient avec la nature et la concentration des polluants présents, la géologie, l'hydrogéologie et surtout avec le type d'usage du sol. La présence d'un polluant dans un sol n'induit pas nécessairement un risque pour les personnes vivant sur le site ou à proximité. Sans changement d'usage, les risques ne peuvent guère aller qu'en décroissant avec le temps en raison de la dilution, de la dégradation physico-chimique ou biologique et de la fixation des polluants dans certaines phases du sol. Ce phénomène est dénommé : atténuation naturelle. Pour un site vieux de plus de vingt ans, les impacts ne sont en général plus susceptibles d'apparaître qu'à l'occasion d'un changement d'usage tel que construction d'une nouvelle usine, d'une école ou d'un lotissement sur un ancien site industriel ou une ancienne décharge. **Ainsi, s'il y a changement d'usage ou projet de construction sur un terrain nu concerné par un risque de pollution des sols, il convient de réaliser un diagnostic de pollution des sols.**

*Lorsqu'un maître d'ouvrage est à l'origine d'un changement d'usage dans les conditions définies par l'article L. 556-1, il définit, le cas échéant sur la base d'une étude de sols comprenant les éléments mentionnés à l'article R. 556-2, les éventuelles mesures de gestion de la pollution des sols, y compris les eaux souterraines, qui permettent d'assurer la compatibilité entre l'état des sols et la protection des intérêts mentionnés au premier alinéa de l'article L. 556-1, au regard du nouvel usage projeté.*

### **Qui peut faire ces évaluations de risques ?**

Il existe en France de nombreux bureaux d'études et de sociétés susceptibles de réaliser de telles études. Ils sont réunis, pour une majorité d'entre eux, dans une union professionnelle, l'Union Professionnelle des Entreprises de Dépollution de Sites (UPDS).



## Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : DIA-AYE50-2101-018  
Réalisé par Jean-Claude AYEL  
Pour le compte de LE BON DIAGNOSTIC

Date de réalisation : 2 juillet 2021 (Valable 6 mois)  
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :  
N° DDT-2018-1348 du 31 juillet 2018.

### REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien  
168 Rue Lamartine  
74800 La Roche-sur-Foron

Vendeur  
SCCV RUE LAMARTINE - LA ROCHE SUR FORON - SA,



### SYNTHESE

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

| Votre commune                              |                  |                      |      | Votre Immeuble |         |      |
|--|------------------|----------------------|------|----------------|---------|------|
| Type                                       | Nature du risque | Etat de la procédure | Date | Concerné       | Travaux | Réf. |
| Aucune procédure en vigueur sur la commune |                  |                      |      | -              | -       | -    |
| Zonage de sismicité : 4 - Moyenne*         |                  |                      |      | oui            | -       | -    |
| Zonage du potentiel radon : 1 - Faible**   |                  |                      |      | non            | -       | -    |

\* Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).  
\*\* Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

| Informations complémentaires             | Zone            |
|--|-----------------|
| Zonage du retrait-gonflement des argiles | Aléa Faible (1) |
| Plan d'Exposition au Bruit*              | Non concerné    |

\* Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-de-xposition-au-bruit-peb>

## SOMMAIRE

|  |   |
|--|---|
| Synthèse.....  | 1 |
| Imprimé officiel.....  | 3 |
| Déclaration de sinistres indemnisés.....                           | 4 |
| Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions..... | 5 |
| Annexes.....   | 6 |

## Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

### 1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° **DDT-2018-1348** du **31/07/2018**

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : **02/07/2021**

### 2. Adresse

168 Rue Lamartine  
74800 La Roche-sur-Foron

### 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** oui  non   
 Les risques naturels pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)  
 Inondation  Crues torrentielles  Remontées de nappes  Submersion marine  Avalanche   
 Mouvement de terrain  Mvt terrain-Sécheresse  Séisme  Cyclone  Eruption volcanique   
 Feu de forêt  autre    
 L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn oui  non   
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés oui  non

### 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** oui  non   
 Les risques miniers pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)  
 Risques miniers  Affaissement  Effondrement  Tassement  Emission de gaz   
 Pollution des sols  Pollution des eaux  autre    
 L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm oui  non   
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés oui  non

### 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRT]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **approuvé** oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **prescrit** oui  non   
 Les risques technologiques pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)  
 Risque industriel  Effet thermique  Effet de surpression  Effet toxique  Projection   
 L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non   
 L'immeuble est situé en zone de prescription oui  non   
 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non   
 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location oui  non

### 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.  
 L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte  Moyenne **zone 4**  Modérée  Faible  Très faible   
 zones 5  zone 3  zone 2  zone 1

### 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R.125-23 du code de l'environnement et R.133-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018  
 L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif  Faible avec facteur de transfert  Faible **zone 1**   
 zone 3  zone 2

### 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui  non

### 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui  non   
Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

### Parties concernées

Vendeur **SCCV RUE LAMARTINE - LA ROCHE SUR FORON - SA,** à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 Acquéreur \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Attention ! SIS n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

**SCCV RUE LAMARTINE-  
LA ROCHE SUR FORON-RA**  
 Chez Groupe EDOUARD DENIS  
 259-261 Avenue Jean Jaurès  
 69007 LYON

## Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

### Arrêtés CATNAT sur la commune

| Risque  | Début      | Fin        | JO         | Indemnisé                |
|---|------------|------------|------------|--------------------------|
| Mouvement de terrain  | 30/04/2015 | 04/05/2015 | 22/07/2015 | <input type="checkbox"/> |
| Inondation - Par ruissellement et coulée de boue                                | 26/04/2015 | 28/04/2015 | 22/07/2015 | <input type="checkbox"/> |
| Séisme  | 15/07/1996 | 23/07/1996 | 17/10/1996 | <input type="checkbox"/> |
| Séisme  | 14/12/1994 | 14/12/1994 | 07/05/1995 | <input type="checkbox"/> |
| Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue | 13/06/1987 | 14/06/1987 | 09/10/1987 | <input type="checkbox"/> |
| Tempête (vent)  | 06/11/1982 | 10/11/1982 | 19/11/1982 | <input type="checkbox"/> |

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

Préfecture : Annecy - Haute-Savoie  
Commune : La Roche-sur-Foron

Adresse de l'immeuble :  
168 Rue Lamartine  
74800 La Roche-sur-Foron  
France

Etabli le : \_\_\_\_\_

Vendeur : \_\_\_\_\_

Acquéreur : \_\_\_\_\_

SCCV RUE LAMARTINE - LA ROCHE SUR FORON - SA,



SCCV RUE LAMARTINE -  
LA ROCHE SUR FORON - SA  
Chez Stéphane EDOUARD DENIS  
585-581 Avenue Jean Jaurès  
74800 La Roche-sur-Foron

## Prescriptions de travaux

Aucune

## Documents de référence

Aucun

## Conclusions

L'Etat des Risques délivré par LE BON DIAGNOSTIC en date du 02/07/2021 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°DDT-2018-1348 en date du 31/07/2018 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 4, sismicité Moyenne) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

## Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° DDT-2018-1348 du 31 juillet 2018

> Cartographie :

- Cartographie réglementaire de la sismicité

*A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.*





PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service aménagement, risques  
Cellule prévention des risques

Références : SAR/CPR/AG

Anncsey, le **31 JUIL. 2018**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté n° DDT-2018-1348**

**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-83 du 9 février 2006, mis à jour le 12 janvier 2018 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDT-2018-056 du 17 janvier 2018 approuvant la modification n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Servoz ;

VU l'arrêté interministériel du 31 janvier 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue survenues du 3 janvier 2018 au 5 janvier 2018 sur les communes du Bouchet-Mont-Charvin, Les Clefs, Cluses, Cordon, Mieussy, Passy, Sallanches, Samoëns, Serraval, Servoz, Taninges, Val de Chaise et Verchaix ;

VU l'arrêté interministériel du 9 mars 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les avalanches, inondations et coulées de boue, et mouvements de terrain, survenus du 30 décembre 2017 au 5 janvier 2018 sur les communes d'Abondance, Le Bouchet-Mont-Charvin, Cordon, Domancy, Doussard, Manigod, Mieussy, Passy, La Rivière-Enverse, Saint-Ferréol, Saint-Sigismond, Sallanches, Serraval, Sévrier, Taninges, Thyez, Thônes, Verchaix et Les Villards-sur-Thônes ;

VU l'arrêté interministériel du 26 mars 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue, et mouvements de terrain, survenus le 11 décembre 2017 sur les communes de Pers-Jussy et Vougy ;

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Anncsey cedex 9  
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr  
internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr  
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

VU l'arrêté préfectoral n°DDT-2018-861 du 11 avril 2018 approuvant la modification n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune d'Archamps ;

VU l'arrêté interministériel du 17 avril 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain, survenus du 3 janvier 2018 au 5 janvier 2018 sur la commune du Reposoir ;

VU l'arrêté interministériel du 26 juin 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les avalanches, inondations et coulées de boue, et mouvements de terrain, survenus du 9 janvier 2018 au 23 janvier 2018 sur les communes des Houches, Domancy, Passy et Sallanches ;

### ARRETE

**Article 1 :** L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** L'obligation prévue au IV de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique pour les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique figurant en annexe.

**Article 3 :** Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations consultable en mairie, à la préfecture et en sous-préfecture.

**Article 4 :** Une copie du présent arrêté et de la liste des communes visées à l'article 1 est adressée aux maires des communes concernées ainsi qu'à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois dans les mairies des communes concernées ; il sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Une mention de l'arrêté sera insérée dans le journal Le Dauphiné Libéré.

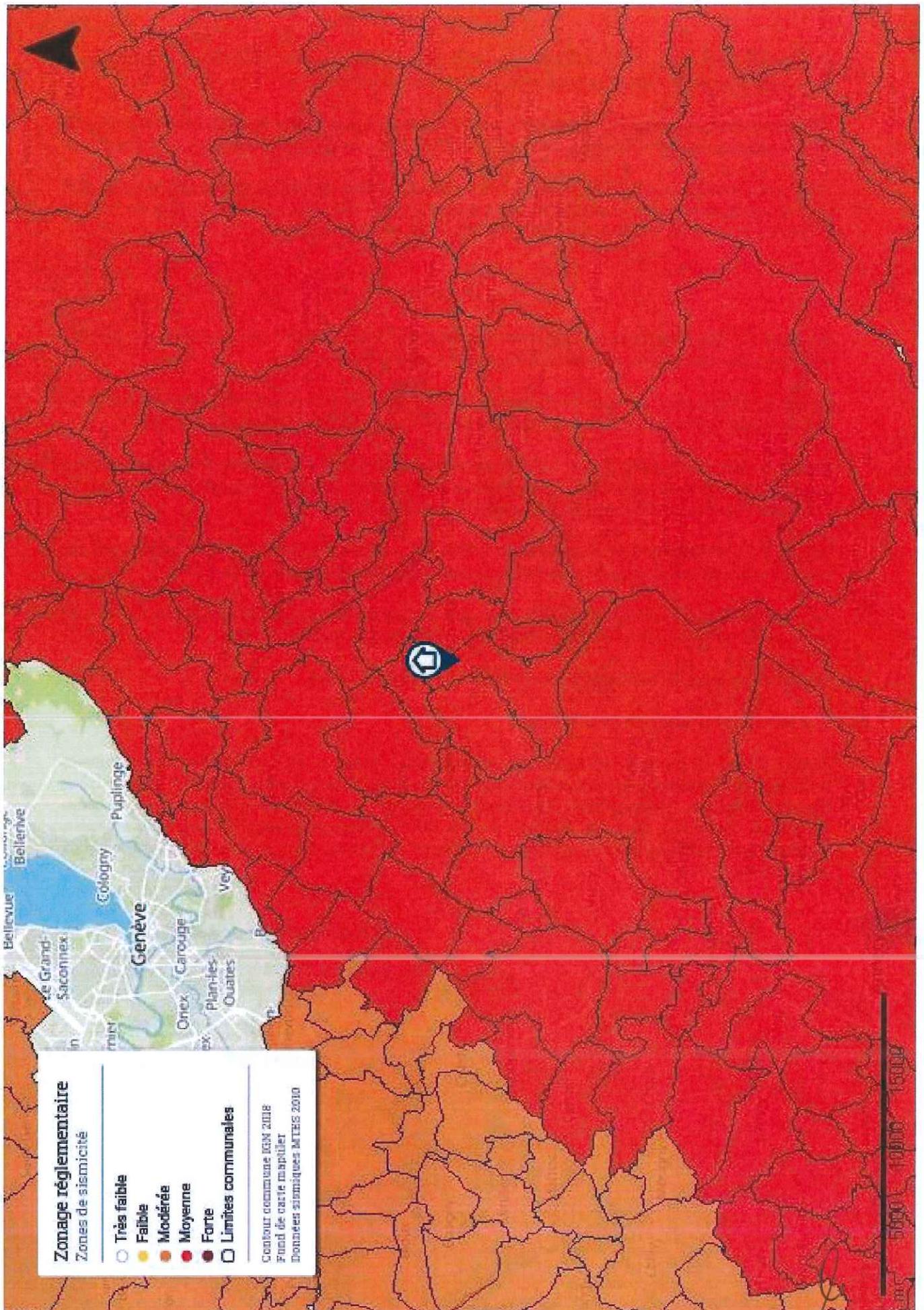
Il en sera de même pour chaque mise à jour.

**Article 5 :** M. le directeur départemental des territoires, Mmes et MM. les maires des communes d'Abondance, Archamps, Le Bouchet-Mont-Charvin, Les Clefs, Cluses, Cordon, Domancy, Doussard, Les Houches, Manigod, Mieussy, Passy, Pers-Jussy, Le Reposoir, La Rivière-Enverse, Saint-Ferréol, Saint-Sigismond, Sallanches, Samoëns, Serraval, Servoz, Sévrier, Taninges, Thyez, Thônes, Val de Chaise, Verchaix, Les Villards-sur-Thônes et Vougy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires,  
Pour le directeur départemental des territoires,  
la directrice adjointe,

  
Isabelle NUTI





Attestation d'assurance

**Sarl GALEY - LABAUTHE ASSURANCES**  
 21 Place Dupuy  
 31000 TOULOUSE  
 Tel. 05 62 73 09 09  
 Email. [agence.galeylabauthe@axa.fr](mailto:agence.galeylabauthe@axa.fr)  
 n° Orias 10 053 214



Assurance et Banque

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

La société AXA FRANCE représentée par la SARL GALEY – LABAUTHE ASSURANCES atteste que l'entreprise **LE BON DIAGNOSTIC** représentée par **Monsieur Jean-Claude AYEL**, domiciliée **5 rue Jean Grandel 95100 ARGENTEUIL** est titulaire du contrat suivant, en cours pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile suivant les dispositions des conditions générales et particulières :

**ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE N° 1148866204 Contrat « Groupe »**

Pour les activités désignées ci-dessous, telles que décrites aux conditions particulières du contrat ci-dessus référencés et exercées conformément aux dispositions des décrets et lois en vigueur :

- |   |   |
|---|---|
| Photo 360 et visite virtuelle   | Etat des installations intérieures de Gaz           |
| Diagnostic de Performance Energétique sans mention                          | Etat des Risques et Pollutions                      |
| Diagnostic de Performance Energétique avec Mention                          | Etat des Risques de pollution des sols (ERPS)       |
| Calcul des Tantièmes  | Argiles   |
| Etat descriptif de division   | ENSA (Etat des Nuisances Sonores Aériennes)         |
| Constat Amiante Vente sans mention  | Etat parasitaire                                    |
| Constat Amiante Vente avec mention  | Etat relatif à la présence de Termites dans le bâti |
| Dossier Technique Amiante sans mention                                      | Mérules   |
| Dossier Technique Amiante avec mention                                      | Etats des lieux                                     |
| Constat du Risque d'Exposition au Plomb (vente, location, parties communes) | Superficie Carrez/Habitable et autres               |
| Contrôle périodique amiante   | Amiante avant démolition                            |
| Diagnostic défiscalisation ancien   | Amiante avant travaux immeubles bâtis               |
| Logement décent   | Plomb avant travaux                                 |
| Dossier Amiante Parties Privatives  | Plomb avant démolition                              |
| Etat des installations intérieures d'Electricité                            | Plomb dans l'eau                                    |
|   | Termites avant démolition                           |

**Extrait du tableau des garanties spécifiques à l'assuré désigné ci-dessus et par Cabinet de diagnostics :**

- Tous dommages corporels matériels et immatériels consécutifs confondus : 10.772.913 € par sinistre
- Faute inexcusable (dommages corporels) 1.000.000 € par sinistre et 2.000.000 € par année d'assurance
- Atteinte à l'environnement :
  - Tous dommages confondus : 788.630 € par année d'assurance
- Dommages immatériels non consécutifs : 2.000.000 € par année d'assurance
- Dommages aux biens confiés : 345.145 € par sinistre
- Défense : inclus dans la garantie mise en jeu
- Recours : 28.354 € par litige

La présente attestation ne peut engager la compagnie AXA FRANCE en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel il se réfère.

Fait à Toulouse, le 10 décembre 2020  
 Pour la Sarl GALEY – LABAUTHE ASSURANCES

PFC 16-31-1483 / Centre PEFC  
 N°047188 2021 0150

**SCCV RUE LAMARTINE-  
 LA ROCHE SUR FORON-RA**  
 Chez Groupe EDOUARD DENIS  
 259-261 Avenue Jean Jaures  
 69007 LYON

